



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

directives

Question écrite n° 123828

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la directive européenne de stratégie numérique qui vise à renforcer l'information et les droits des consommateurs en matière de télécommunications. Un certain nombre de mesures, comme le transfert gratuit, en vingt-quatre heures, du numéro de mobile, ou l'obligation de transparence sur la manière dont les opérateurs gèrent leur trafic sont au cœur de cette nouvelle directive qui devait être transposée en droit français en mai 2011. Six mois après, cette date, la Commission a mis en demeure la France de procéder à la régularisation de cette situation sous peine de sanctions financières. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures il entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123828

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12704

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)